



DECRET D/2023/ 0109 /PRG/CNRD/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI ORDINAIRE
L/2023/0008/CNT DU 13 MARS 2023

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la loi ordinaire L/2023/0008/CNT du 13 mars 2023 portant Statut général des Autorités Administratives Indépendantes (AAI).

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 29 AVR 2023

Colonel Mamadi DOUMBOUYA

